

Mairie d'ETRECHY 91580

25 JUIN 2008

Arrivée

Etréchy 2008
ensemble & solidaires

ETRECHY 2008, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy2008ensembleetsolidaires@yahoo.fr

<http://etrechy2008.free.fr/>

06-75-58-65-05

Le 25 juin 2006.

Objet : demande de rectification du procès-verbal du 30/05/2008.

Monsieur le Maire.

En préambule, un constat s'impose : les procès-verbaux des Conseils municipaux ne reflètent pas le contenu des débats. Systématiquement édulcorés, ils ne reproduisent pas fidèlement les interventions des membres de l'opposition.

S'agissant du dernier procès-verbal du Conseil municipal du 30/05/2008 et sans vouloir ergoter (on comprend aisément la nécessité de synthétiser les propos tenus), il est impossible de ne pas rapporter les remarques ou faits marquants. Sans que la liste soit exhaustive, voici les éléments qui nous paraissent devoir être intégrés à ce procès-verbal sur le 1^{er} point de l'ordre du jour qui a donné lieu à un véritable débat.

1. L'opposition a fait remarquer à plusieurs reprises l'absence de notice explicative de synthèse et de projet de délibération, indiquant que ce manque empêchait le Conseil municipal de délibérer valablement. Cela doit bien entendu figurer au P.V.
De plus, la réponse du Maire indiquant que les services administratifs n'avaient pas eu le temps matériel de produire ces documents, a été omise, de même qu'on passe sous silence le fait, pourtant pas anodin, que M. PETIT ait pris l'initiative de faire des copies du projet de délibération qu'il a ensuite distribuées à l'assemblée en séance.
2. Au cours du débat et répondant à une proposition d'un conseiller d'opposition (M. BERNARD), le Maire accepte d'organiser une réunion de travail du conseil municipal ou une séance extraordinaire de commission sur la problématique de l'eau et plus précisément sur les solutions à mettre en œuvre pour doter la commune d'une ressource suffisante tant en qualité qu'en quantité. Là encore, l'engagement du Maire, pourtant très clair, ne figure pas au P.V !
3. Le nombre de dérogations obtenues précédemment par la commune a été évoqué, or le P.V n'en fait pas état.
4. Concernant les obligations pesant sur la collectivité ayant obtenu une dérogation, Messieurs GLEYZE et BERNARD ont demandé si, outre l'affichage mensuel des bulletins d'analyse en Mairie, le bilan trimestriel de suivi de la qualité de l'eau avait ou non été produit par la Société des Eaux de l'Essonne. Ce document devait mentionner l'état d'avancement des travaux et être communiqué pour affichage en Mairie.
5. M. GLEYZE est intervenu pour indiquer que la volonté d'autonomie d'Etréchy avait eu pour effet de retarder trop longtemps la résolution du problème de l'eau et avait entraîné des frais conséquents (études et forages). Estimant qu'une solution de raccordement aux syndicats existants comportait des avantages immédiats comparé à celle d'un cavalier seul aux résultats hypothétiques, il a conclu que préférer le « meilleur tout seul » au « plus fort ensemble » est une attitude inconsidérée à laquelle son groupe ne s'associerait pas au moment du vote.

Là encore ces interventions 4 et 5 ont été totalement occultées.

Les élus d'opposition souhaitent donc que les rectifications qui s'imposent soient effectuées. Elle sera très attentive sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, mes respectueuses salutations.